



Note de présentation brève et synthétique Budget Primitif 2025

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Disponible sur le site internet www.smbam.fr et dans les locaux du syndicat sur demande.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le présent budget décrit l'ensemble des crédits pour l'année 2025, aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Par ailleurs, le rapport d'orientations budgétaires présenté le 28 janvier 2025 a posé les bases à partir desquelles le budget primitif pour l'exercice 2025 a pu être construit.

CONTEXTE

Pour rappel, le SMBAM n'a pas de fiscalité propre, il exerce la compétence GEMAPI depuis le 1^{er} janvier 2020 pour le compte de 5 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

- la Communauté d'Agglomération du Pays Basque,
- la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et d'Arrigans,
- la Communauté de Communes de Maremne Adour Côte Sud,
- la Communauté d'Agglomération du Grand Dax,
- la Communauté de Communes du Seignanx.

Les participations versées par ces 5 membres constituent la principale ressource du syndicat. Le budget du syndicat prend donc en compte les éléments spécifiques qui impactent ses membres soumis au contexte national et international. Avec notamment pour la France, une situation difficile en raison d'une croissance faible et de la fragilité politique.

Le budget 2025 devrait, cependant, être moins marqué par l'inflation mais la prudence reste de mise puisque le syndicat reste contraint par la participation au rétablissement des comptes publics qui pèse sur ses membres.

Dans ce contexte, les priorités du budget 2025 sont de :

- continuer de contrôler les dépenses de fonctionnement tout en maintenant un niveau de service équivalent,
- maintenir les opérations de travaux prévus dans les programmes pluriannuels de gestion mutualisés et continuer la remise en état des ouvrages hydrauliques,
- conseiller ses membres sur la planification des travaux dits individuels (propres à chaque EPCI).

1. Section de fonctionnement

Le budget primitif 2025 s'équilibre en fonctionnement à 2 410 634 €.

➤ Dépenses de fonctionnement

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2024 et DM	BP 2025
011	Charges à caractère général	506 000,00	472 050,00
012	Charges de personnel et frais assimilé	349 980,00	377 920,00
65	Autres charges de gestion courante	29 805,00	30 905,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		885 785,00	880 875,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>575 150,46</i>	<i>1 373 759,00</i>
042	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	<i>159 880,00</i>	<i>156 000,00</i>
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		735 030,46	1 529 759,00
TOTAL		1 620 815,46	2 410 634,00

Les dépenses réelles prévues pour 2025 augmentent largement par rapport à celles de 2024 en raison du virement à la section d'investissement nécessaire pour financer les opérations d'investissement individualisées qui sont détaillées en 2^{nde} partie.

Les « charges à caractère général » baissent en raison de la diminution des travaux de gestion de la ripisylve et sont réparties comme suit :

- Environ 75 % des dépenses concernent les opérations de gestion de la ripisylve, de fauchage, ainsi que les frais d'entretien et de surveillance des bassins écrêteurs de crues ;
- Et 25 % pour les frais de fonctionnement du syndicat et de la régie.

Les « charges de personnel » augmentent avec l'embauche d'un technicien rivière au 1^{er} avril 2025 et des évolutions de carrière.

Au 1^{er} janvier, les effectifs du syndicat sur emplois permanents sont à 6,6 équivalents temps plein et passeront donc à 7,6 équivalents temps plein au 1^{er} avril 2025 contre 7 en 2024.

De plus, comme en 2024, s'ajoutera un contractuel de 2 mois (juillet/août) pour accroissement temporaire d'activité.

Le virement à la section d'investissement augmente de 138,85 %. Cet autofinancement permet de financer le reste à charge des travaux et opérations d'investissement mutualisés prévus chaque année mais également les travaux individualisés propres à chaque EPCI. Ces derniers sont ceux qui augmentent largement en 2025.

➤ Recettes de fonctionnement

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2024 et DM	BP 2025
013	Atténuation de charges	1 536,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes div.	10 000,00	10 000,00
74	Dotations, subventions et participations	1 091 165,34	1 768 608,87
75	Autres produits gestion courante	400,00	440,00
76	Produits financiers	15,00	30,02
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 103 116,34	1 779 078,89
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	50 764,81	50 764,81
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		50 764,81	50 764,81
002	Excédent de fonctionnement reporté	466 934,31	580 790,30
TOTAL		1 620 815,46	2 410 634,00

Ces recettes proviennent principalement des participations mais également des subventions.

- **Les subventions** avec notamment celles de l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui financent 50 % des postes des agents et 20 % des opérations de gestion de la ripisylve et de ramassage des déchets.

- **Les participations :**

	PARTICIPATIONS PREVISIONNELLES 2025			
	PARTICIPATION MUTUALISÉE		PARTICIPATIONS INDIVIDUELLES	TOTAL
	%	Montant TTC	Montant TTC	Montant TTC
CAPB	54,90%	269 010,00 €	782 242,40 €	1 051 252,40 €
CCPOA	16,30%	79 870,00 €	146 964,00 €	226 834,00 €
CA GRAND DAX	9,20%	45 080,00 €		45 080,00 €
CC MACS	12,30%	60 270,00 €	7 508,34 €	67 778,34 €
CC SEIGNANX	7,30%	35 770,00 €	42 068,13 €	77 838,13 €
TOTAL	100%	490 000,00 €	978 782,87 €	1 468 783,87 €

La participation mutualisée demandée aux adhérents (CAPB, CCPOA, CC MACS, CC Seignanx, CA du Grand DAX) reste identique à celle de 2024.

Les participations individuelles, quant à elles, évoluent en fonction des opérations à réaliser propres à chaque territoire. Elles augmentent largement par rapport à celles de 2024, en raison des études hydrauliques prévues dans le programme d'études préalables au PAPI Adour aval, de la mise en place d'une station de pompage à Mouguerre et des travaux du système d'endiguement du Sablot à Peyrehorade (détail ci-après).

PARTICIPATION INDIVIDUELLE CAPB 2025	
OPÉRATIONS	Montant estimatif TTC au vote du BP
Bassins écrêteurs - Marché surveillance/entretien/fauchage/telecom/élec.	85 000,00 €
Travaux amélioration bassins (curage, clotures...)	10 000,00 €
Etude système pompage CEF (Artelia tranche 1)	33 864,00 €
Travaux système pompage CEF (MOE Artelia tranche 2)	39 546,00 €
Travaux système pompage	500 000,00 €
PEP PAPI	123 422,63 €
TOTAL DÉPENSES	791 832,63 €
FCTVA N-1	9 590,23 €
TOTAL RECETTES	9 590,23 €
TOTAL PARTICIPATION INDIVIDUELLE	782 242,40 €

PARTICIPATION INDIVIDUELLE CC MACS 2025	
PEP PAPI	7 508,34 €
TOTAL DÉPENSES	7 508,34 €

PARTICIPATION INDIVIDUELLE CCPOA 2025	
OPÉRATIONS	Montant estimatif TTC
Bassins écrêteurs - Marché surveillance/entretien/fauchage	15 000,00 €
PEP PAPI	30 964,00 €
Amélioration SE Sablot (débitmètres, pompe, afficheur)	15 000,00 €
Travaux SE Sablot	86 000,00 €
TOTAL DÉPENSES	146 964,00 €
FCTVA	- €
TOTAL RECETTES	- €
TOTAL PARTICIPATION INDIVIDUELLE	146 964,00 €

PARTICIPATION INDIVIDUELLE CC SEIGNANX 2025	
OPÉRATIONS	Montant estimatif TTC
Bassins écrêteurs - Marché surveillance/entretien/fauchage	6 000,00 €
Entretien VVAM/RD74 (convention fauchage en cours)	30 000,00 €
PEP PAPI	4 395,53 €
Travaux amélioration bassins	2 000,00 €
TOTAL DÉPENSES	42 395,53 €
FCTVA	327,40 €
TOTAL RECETTES	327,40 €
TOTAL PARTICIPATION INDIVIDUELLE	42 068,13 €

2. Section d'investissement

Le budget primitif 2025 est en suréquilibre en investissement avec des dépenses estimés à 1 608 354,04 € et des recettes estimées à 1 864 263,73 €.

➤ Dépenses d'investissement

Chap	Libellé	Pour mémoire BP 2024	RAR 2024	Vote 2025	Total BP 2025
20	Immobilisations incorporelles	180 448,00	44 435,70	2 000,00	46 435,70
21	Immobilisations corporelles	122 759,96	1 608,00	91 000,00	92 608,00
23	Immobilisations en cours	120 000,00		120 000,00	120 000,00
	Opérations d'équipements	609 154,80	77 090,88	1 199 154,50	1 276 245,38
Total des dépenses réelles d'inv.		1 032 362,76	123 134,58	1 412 154,50	1 535 289,08
040	Opérations d'ordre entre sections	50 764,81		50 764,81	50 764,81
041	Opérations patrimoniales	232,00			
Total des dépenses d'ordre d'inv.		50 996,81		50 764,81	50 764,81
001 Déficit d'investissement reporté				22 300,15	22 300,15
TOTAL		1 083 359,57	123 134,58 €	1 485 219,46	1 608 354,04

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les études avec en reste à réaliser : l'étude hydraulique du bassin versant d'Irauldénia à Mouguerre. Les études relatives au programme d'études préalable du PAPI Adour aval font l'objet d'une opération distincte et n'apparaissent donc pas dans ce chapitre.

Les immobilisations corporelles diminuent légèrement par rapport à 2024, année de fin d'achat des sondes.

Les immobilisations en cours prévoient des travaux d'investissement en cas de crues.

Détail des opérations d'équipements :

Opérations	RAR 2024	Vote 2025
202401 Ouvrages hydrauliques 2024	12 888,00	
202402 Restauration ripisylve DPF 64	17 740,80	
202403 Restauration ripisylve 40	46 462,08	65 000,00
202501 Ouvrages hydrauliques 2025		180 000,00
202502 Restauration ripisylve DPF64		24 000,00
202503 Restauration ripisylve 40		144 000,00
202504 Système de pompage CEF Mouguerre		533 864,00
202505 Participation programme études préalables		166 290,50
202506 Travaux SE Sablot Peyrehorade		86 000,00
TOTAL	77 090,88	1 199 154,50

➤ Recettes d'investissement

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2024	RAR 2024	Vote 2025	Total BP 2025
10	Dotations, Fonds divers et réserves	137 568,19		149 185,35	149 185,35
13	Subventions d'investissement reçues	249 698,57	75 319,38	110 000,00	185 319,38
Total des recettes réelles d'inv.		387 266,76		259 185,35	334 504,73
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>575 150,46</i>		<i>1 373 759,00</i>	<i>1 373 79,00</i>
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	<i>159 880,00</i>		<i>156 000,00</i>	<i>156 000,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>232,00</i>			
Total des dépenses d'ordre d'inv.		735 262,46		1 529 759,00	1 529 759,00
001	Excédent d'investissement reporté	124 264,10			
TOTAL		1 246 793,32	75 319,38	1 788 944,35	1 864 263,73

Le **chapitre 10** comprend, d'une part, le FCTVA qui correspond à 16,404 % des dépenses d'investissement éligibles de 2024 et, d'autre part, au compte 1068, le besoin de financement issu des résultats de l'exercice 2024.

Le **chapitre 13** « subventions d'investissement reçues » correspond aux aides financières relatives aux programmes de travaux de restauration de la ripisylve, cofinancés par la Région (20%), l'Agence de l'Eau Adour Garonne (30 ou 50%) et le Département 40 (30 %). Ces aides augmentent ou diminuent proportionnellement aux programmes de travaux.